

# DOSSIER DE PRESSE

Comité de suivi et de sélection du 01 Juillet 2010

Jeudi 1<sup>er</sup> Juillet 2010  
Cit  administrative r gionale  
A partir de 8h 30

## Programme Op rationnel de Coop ration Transfrontali re



La Guyane, terre de coop ration Amazonienne



LES PARTENAIRES DU PROGRAMME



Le programme opérationnel de coopération transfrontalière Amazonie a été présenté à la Commission européenne au titre de l'objectif « Coopération territoriale européenne » pour la période 2007/2013,- par la région Guyane, désignée par la France comme autorité de gestion du programme au nom de l'ensemble des partenaires français, de l'Etat Surinamais et des Etats fédérés brésiliens de l'Amapa, de l'Amazonas et du Para.

L'objectif de ce programme de coopération est de favoriser le développement de la Guyane et des pays voisins limitrophes dans le contexte d'une coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale efficace au moyen de stratégies conjointes.

## **La Région GUYANE**

### **Un relais entre l'Europe et l'Amazonie**

En étant désignée par la France, la Région Guyane marque ainsi sa volonté de développer la coopération transfrontalière en lui offrant un outil de gestion propre.

La dimension stratégique de la politique de cohésion se voit renforcée avec ce nouvel objectif de « coopération territoriale européenne ».

Ce principe a pour but de renforcer la compétitivité des régions frontalières et à l'intégration économique et sociale. Il concentre son aide sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières en faveur du développement territorial. La région Guyane a ainsi mis en relief les spécificités de notre territoire qui se situe dans un double environnement : Celui de l'Amazonie, au sein duquel le présent programme propose de faciliter la coopération et l'insertion de la Guyane. Mais aussi celui de l'Union européenne, à laquelle la Guyane appartient, tout en présentant des caractéristiques tout à fait spécifiques qu'elles partagent avec les autres régions ultra périphériques, et qui justifient un statut particulier au sein de l'UE.

Ce qui pourrait être un paradoxe se révèle être un véritable atout de développement, au sein d'un bassin amazonien riche de diversités et de spécificités.

## **Les zones**

### **Un champ éligible élargi,**

Cet espace de coopération se compose de 2 zones différentes :

Le département de la Guyane et les pays tiers que sont le Suriname et le Brésil avec ses trois états amazoniens que sont : Amapa, Amazonas et le Para.

## **L'Amazonie**

### **Un contexte territorial inédit**

Sous l'impulsion de la Région Guyane l'espace transfrontalier Amazonie se voit ainsi valorisé par la mise en place d'objectifs communs réalisés avec le Suriname et les Etats brésiliens du Para, de l'Amapa et de l'Amazonas en faveur du développement territorial durable.

Ce programme de coopération unique se distingue des autres espaces de coopération par sa situation géographique qui confère un caractère particulier à l'espace transfrontalier Amazonie. La Guyane possède les seules frontières de l'Union Européenne avec des pays du continent sud-américain, et pour l'un d'entre eux, le Brésil, une des grandes puissances mondiales émergentes.

## **Axes prioritaires**

### **Axe 1**

#### **STRUCTURER LES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS ET LEUR GESTION POUR ASSURER LEUR DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cet axe vise à dynamiser la gestion commune du territoire à travers la mise en œuvre d'un développement durable, coordonné et Intégré du cadre de vie.

Il se décline en 2 objectifs opérationnels :

- Mieux connaître, préserver et gérer le patrimoine naturel commun
- Promouvoir un développement territorial équilibré et améliorer le cadre et les conditions de vie dans les territoires transfrontaliers

### **Axe 2**

#### **DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS TRANSFRONTALIÈRES ET ATTRACTIVITÉ DE L'ESPACE DE COOPERATION**

L'objectif est de stimuler et maîtriser l'intégration transfrontalière en valorisant les complémentarités au niveau des activités économiques, de l'innovation et du capital humain.

Cet objectif peut être atteint en se concentrant sur les deux objectifs opérationnels suivants :

- Développer les activités économiques s'appuyant sur la valorisation des ressources et potentialités locales
- Favoriser la coopération des entreprises et le développement de leurs activités transfrontalières

### **Axe 3**

#### **DES SOCIÉTÉS OUVERTES ET SOLIDAIRES : STIMULER LE RAPPROCHEMENT DES POPULATIONS ET LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES TRANSFRONTALIERS**

L'objectif est de renforcer la connaissance et la compréhension des populations de l'espace de coopération en promouvant et développant l'éducation et la culture.

Cet axe prioritaire se décline en 2 objectifs opérationnels :

- Favoriser les réseaux transfrontaliers dans l'éducation et la formation, et encourager le multilinguisme - Promouvoir les actions culturelles et le multiculturalisme

### **Axe 4**

#### **ASSISTANCE TECHNIQUE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE COOPERATION**

Cet axe se décline en 1 objectif unique :

- Gestion, suivi, contrôle, accompagnement de la mise en œuvre et publicité du programme

## **Types d'actions éligibles**

### **AXE 1**

#### **1/ MIEUX CONNAITRE, PRESERVER ET GERER LE PATRIMOINE NATUREL COMMUN**

Cet objectif opérationnel portera plus particulièrement sur les aspects suivants :

- Promotion de la coopération en matière de gestion durable des écosystèmes amazoniens.
- Stimulation à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques communes de prévention, de réduction et de traitement des pollutions et de maîtrise des impacts environnementaux des activités humaines, notamment par l'amélioration de la gestion des déchets et la promotion du recours aux énergies renouvelables
- Gestion intégrée et durable des ressources naturelles, et notamment l'eau.
- Soutien aux politiques communes de prévention des risques naturels
- Promotion de la coopération en matière de gestion et de conservation des ressources halieutiques et partage des bonnes pratiques de pêche
- Exploitation commune des ressources halieutiques et pêche fluviale sur le Maroni et l'Oyapock

#### **2/ PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EQUILIBRE ET AMELIORER LE CADRE ET LES CONDITIONS DE VIE DANS L'ESPACE DE COOPERATION**

Cet objectif opérationnel portera notamment sur les aspects suivants :

- Structuration des territoires frontaliers urbains et ruraux et organisation de leur gestion (optimisation de l'organisation spatiale, amélioration du cadre de vie, réflexions conjointes sur des stratégies communes de développement, mutualisation de certains moyens ...)
- Émergence d'un espace de vie transfrontalier intégré, notamment par la facilitation et la fiabilisation (fonctionnelle et réglementaire) des déplacements transfrontaliers (amélioration et harmonisation des garanties de déplacement à l'intérieur des zones transfrontalières, accroissement de la connaissance et de la capacité de gestion des flux de circulation des biens et des personnes dans les zones frontalières)
- Promotion et soutien de l'offre de services de transport (fluvial, routier, aérien) et de communication (mise en place d'une offre de transport visant à faciliter, fiabiliser, intensifier mais également organiser et mieux maîtriser les échanges de proximité.)
- Développement des réseaux de coopération interurbaine entre les centres urbains de l'espace de coopération et notamment entre les villes-capitales (échanges d'expériences en matière d'aménagement urbain, de gouvernance mais également en matière de communication, d'image...)

## Types d'actions éligibles

### Axe 2

#### **1/ DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN S'APPUYANT SUR LA VALORISATION DES RESSOURCES ET POTENTIALITÉS LOCALES**

Cet objectif portera particulièrement sur les aspects suivants

Assurer le développement de l'économie touristique

Il s'agit dans une perspective de développement durable

- de mettre en place les conditions permettant une valorisation optimale du potentiel touristique de l'espace de coopération, d'accroître l'attractivité de l'offre et sa visibilité, et de maximiser les retombées économiques, notamment en termes de création d'emploi.

- de favoriser l'émergence d'un espace touristique transfrontalier et le développement des activités touristiques sur les territoires frontaliers en particulier par la création de nouveaux produits touristiques transfrontaliers (mise en réseau d'acteurs, création d'outils et de méthodologies communes...)

- d'encourager le développement d'un tourisme durable s'appuyant à la fois sur la découverte de l'environnement naturel et du patrimoine culturel.

- d'assurer l'aménagement des territoires transfrontaliers par la définition et la mise en place d'équipements, et de dispositifs de mise en valeur touristique communs.

- Améliorer la qualité, valoriser et promouvoir les productions locales

Il s'agit de soutenir le développement qualitatif des productions agro-alimentaires, sylvicoles et artisanales de l'espace de coopération, de favoriser leur reconnaissance (identité, qualité) par le marché, notamment par le biais du développement de labellisations adaptées, et d'organiser en commun leur promotion et leur commercialisation.

- Favoriser le développement de la recherche appliquée et le transfert de technologies

Fort de la présence de centres de recherche et d'entreprises, l'espace de coopération se propose de favoriser les synergies, de stimuler le transfert technologique par la mise en réseau des acteurs concernés et de consolider le développement de projets de recherche communs.

Seront particulièrement encouragés les domaines de la biotechnologie et de la biodiversité.

#### **2/ FAVORISER LA COOPÉRATION DES ENTREPRISES ET LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS ACTIVITÉS TRANSFRONTALIÈRES**

Cet objectif portera particulièrement sur les aspects suivants :

- créer les conditions favorables à l'installation de nouvelles entreprises notamment par la mise à disposition d'outils et de services d'accompagnement des porteurs de projets (recherche de lieux d'implantation, de partenaires...);

- soutenir le développement des entreprises en particulier par le décloisonnement des marchés, la promotion et la complémentarité entre elles.

Un accent particulier sera mis sur l'organisation du travail et ses similitudes ou différences transfrontalières, les méthodes de reconnaissance des qualifications et validation des acquis, ainsi que l'anticipation des tendances du marché du travail et des besoins en qualifications professionnelles.

Le développement économique devra être durable ; la qualité exceptionnelle de l'environnement dans l'espace de coopération est une condition de ce développement. La gestion prudente des ressources par les entreprises est pour elles un impératif, mais aussi un atout et une composante de leur valeur ajoutée.

## **Types d'actions éligibles**

### **Axe 3**

#### **I/ FAVORISER LES RESEAUX TRANSFRONTALIERS DANS L'EDUCATION ET LA FORMATION, ET ENCOURAGER LE MULTILINGUISME**

L'objectif général est de soutenir les actions conjointes dans le domaine de la formation aux niveaux primaire, secondaire, supérieur et professionnel, afin que la population dispose d'une qualification répondant aux besoins et particularités du marché de l'emploi de l'espace de coopération :

Cet objectif spécifique portera plus particulièrement sur les aspects suivants :

- Poursuivre la stratégie d'apprentissage de la langue du voisin en partie déjà initiée : le réseau de l'enseignement s'il n'est pas encore dense, se développe et se structure ; le multilinguisme dans l'espace transfrontalier, est non seulement utile dans la vie quotidienne mais aussi professionnelle.
- Harmoniser l'offre de formation de part et d'autre des frontières en développant des synergies et des passerelles entre les offres existantes, créer une offre de formation transfrontalière complémentaire aux systèmes de formation initiale et continue existants, et favoriser, en dehors de ces systèmes, le développement d'une formation professionnelle transfrontalière. Les projets porteront aussi bien sur la mise à niveau des connaissances, la préformation, la formation professionnelle, l'adaptation des travailleurs, à travers l'orientation et le conseil.

#### **2/ PROMOUVOIR LES ACTIONS CULTURELLES ET LE MULTICULTURALISME**

Cet objectif portera particulièrement sur :

- La promotion des actions culturelles et le multiculturalisme
- La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel,
- la création, promotion et diffusion des activités artistiques (orales, écrites, chantées, dansées, architecturales)
- L'utilisation des TIC et la communication de façon générale seront des vecteurs d'appui pour les projets éducatifs et culturels

## **Types d'actions éligibles**

### **Axe 4**

#### **GESTION, SUIVI, ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN OEUVRE ET PUBLICITÉ DU PROGRAMME**

L'axe 4 « assistance technique » correspond à un champ d'action à l'intérieur duquel sont distingués deux types d'interventions complémentaires concernant :

- d'une part, assurer la mise en place des moyens nécessaires à une gestion et une mise en œuvre efficiente du programme et à un suivi, une évaluation et un contrôle renforcé de son exécution. S'agit de répondre à la nécessité de structurer les moyens et les procédures aptes à assurer une préparation, une gestion, un suivi, une évaluation de l'intervention et des opérations effectivement intégrées.
- d'autre part, renforcer l'accompagnement à la mise en œuvre du programme et le plan de communication et publicité. En particulier, il s'agira de définir et mettre en place les instruments permettant de régler les difficultés rencontrées dans la recherche de partenaires, dans la détermination et l'élaboration des stratégies communes, dans l'identification des référents institutionnels en mesure d'assurer le support technique adapté lors de la phase d'élaboration et de réalisation de l'opération.

## Qui peut en bénéficier ?

*Seules les personnes morales de droit public ou privé peuvent être financées par le PO AMAZONIE*

Collectivités et leurs groupements, syndicats mixtes, Etat, établissements publics, GIP, fédérations socioprofessionnelles, associations, entreprises, chambres consulaires, organismes de recherche.

## Quels sont ces objectifs ?

- Le développement territorial
- La protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel - Le développement des activités
- La cohésion sociale

## Quels projets présenter ?

Les types de projets éligibles au Programme Opérationnel doivent réunir au moins deux des critères suivants :

- Le développement conjoint
- La mise en œuvre conjointe
- La dotation conjointe en effectifs
- Le financement conjoint

## Quel est son budget ?

Le montant total éligible du Programme Opérationnel Amazonie pour la période 2007/2013 s'élève à 17 107 032 euros.

Le FEDER y contribue à hauteur de 75%, soit 12 830 274 euros.

La participation du Conseil Général, de la Région Guyane, du CNES et de l'Etat s'élève à 4 276 758 euros représentant 25% du budget.

## Avancement du programme

Le comité de sélection du PO Amazonie s'est déjà réuni 3 fois depuis son lancement officiel (le 1<sup>er</sup> Juillet 2008) et a programmé **17 projets** pour un montant de **9,5 millions €** soit un **taux de programmation d'environ 75%**. Le PO Amazonie se positionne donc parmi les meilleurs programmes qui s'inscrivent dans l'objectif FEDER-Coopération Territoriale Européen (CTE) de la Commission européenne (*Source Commission européenne*).

- **8 projets** ont été programmés au titre de **l'axe 1** pour un montant de **4 867 310 €** soit **38%** du budget du POA
- **6 projets** ont été programmés au titre de **l'axe 2** pour un montant de **2 632 749 €** soit **21%** du budget du POA
- **3 projets** ont été programmés au titre de **l'axe 3** pour un montant de **2 096 780 €** soit **16%** du budget du POA

## LISTE DES PROJETS APPROUVES PAR LE COMITE DE SELECTION DU POA

### A- Programmation des projets du Comité du 20 Janvier 2009

- 1) **WWF** pour son projet CARETS 2 qui prévoit, notamment, parmi ses actions la protection et la valorisation touristique des tortues marines qui bénéficiera à la Guyane et au Suriname et pour la gestion d'un projet de préservation de tortues fluviales au Para dénommé « *Quelonios para sempre* ».

**Axe : 1**            **Montant approuvé :**    1 436 000 €.    **Coût total du projet :** 2 825 725 €  
Pays partenaires :            Brésil - Suriname

- 2) **Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S)** pour une coopération avec son homologue surinamais. Le projet du SDIS prévoit des actions de formation des pompiers volontaires et professionnels Surinamais ainsi que l'acquisition d'équipement d'intervention dont avait besoin la Guyane et qui serviront également pour soutenir nos voisins surinamais dans leurs interventions.

**Axe : 1**            **Montant approuvé :**    721 000 €.    **Coût total du projet :** 984 519 €  
Pays partenaires :            Suriname

- 3) **Le Parc Naturel Régional de Guyane (P.N.R.G)** pour le Projet de coopération OYANA avec le Parc Brésilien Cabo Orange avec qui un accord de coopération fut signé le 21 Juin Ce projet est un programme de développement intégré et durable de l'estuaire de l'Oyapock qui a une finalité économique, sociale et environnemental.

**Axe : 1**            **Montant approuvé :**    816 000 €.    **Coût total du projet :** 1 223 056 €  
Pays partenaires :            Brésil

- 4) **MAT FILMS** pour son film les « Orpailleurs » qui servira de support pédagogique au Brésil et au Suriname sur la problématique, notamment, de l'environnement.

**Axe : 2**            **Montant approuvé :**    310 000 €.    **Coût total du projet :** 1 983 341 €  
Pays partenaires :            Brésil - Suriname

- 5) **Comité de Tourisme de Guyane** pour son produit Touristique combiné avec le Brésil et le Suriname. Ce projet qui a démarré en 2008 consiste à créer et à offrir aux Tours opérateurs une offre commune touristique. L'objectif du CTG et de ses partenaires est de créer un label touristique « **Amazonie** ».

**Axe : 2**            **Montant approuvé :**    656 000 €.    **Coût total du projet :** 875 100 €  
Pays partenaires :            Brésil – Suriname

- 6) **Le Pôle Universitaire de Guyane** pour le projet **d'Institut International pour l'Intégration Amazonienne (I3A)**. Il s'agit d'un Réseau universitaire crée avec des établissements Guyanais et Brésiliens (l' Université Fédérale du Para, de l'Amapa etc...). Ce Réseau travaillera sur les thèmes de la biodiversité et du développement durable.

**Axe : 3**            **Montant approuvé :**    640 000 €.    **Coût total du projet :** 951 840 €  
Pays partenaires:            Brésil – Suriname

## B- Programmation des projets du Comité du 15 Juin 2009

- 1) **GUYACOM** pour son projet « SPANY » qui comporte 2 phases :
- L'étude de faisabilité pour la réalisation d'une infrastructure internet par voie hertzienne – « Backbone » ou « Dorsale ». Cette étude portera sur l'ensemble des critères de viabilité des solutions retenues (techniques, économiques, sociologique, environnementaux et réglementaires)
  - La construction de la « dorsale » au bénéfice de la Guyane, l'Etat de l'Amapa et le Suriname.

**Axe : 2**            **Montant approuvé :** 753 993 €.        **Coût total du projet :** 1 304 625 €  
Pays partenaires :        Brésil - Suriname

- 2) **Bérénice Production** pour son projet « Panorama sur l'Amazonie ».  
Réalisation de modules documentaires sur la biodiversité, la culture et l'économie en Guyane et au Brésil (Amazonas). Le comité a émis en accord de principe pour le même projet au Suriname, le montant sera à définir à la présentation du projet finalisé pour ce pays.

**Axe : 2**            **Montant approuvé :** 320 000 €.        **Coût total du projet :** 630 000 €  
Pays partenaires :        Brésil

- 3) **GIP-FICP pour son projet FORPRAM.**

Le projet comporte 2 phases :

- Organisation de rencontres faisant intervenir des experts et des acteurs de la formation professionnelle de la Guyane, les Etats du nord du Brésil et le Suriname.
- Organisation de Formation Ouverte et A Distance (FOAD), aux bénéfices des communautés des fleuves.

**Axe : 3**            **Montant approuvé :** 456 780 €.        **Coût total du projet :** 1 551 100 €  
Pays partenaires :        Brésil

- 4) **Chambre de Commerce et de l'Industrie de Guyane (CCIG)** pour son projet d'étude de faisabilité sur l'intégration aérienne régionale (Guyane, Brésil, Suriname)

**Axe : 2**            **Montant approuvé :** 150 000 €        **Coût total du projet :** 200 000 €  
Pays partenaires :        Brésil et Suriname

- 5) **Direction Département de l'Équipement** pour son projet d'étude de franchissement du fleuve Maroni.

**Axe : 1**            **Montant approuvé :** 385 000 €        **Coût total du projet :** 615 000 €  
Pays partenaires :        Brésil et Suriname

**1) Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S).**

Le projet du SDIS prévoit : Des actions de formation des pompiers militaires Brésiliens de l'Etat de l'Amapa ainsi que l'acquisition d'équipements d'intervention destiné à soutenir leurs homologues dans leurs interventions. Cette coopération est justifiée par le développement du trafic routier et la concentration urbaine qui sera la conséquence de la construction du pont de l'Oyapock.

**Axe : 1**                    **Montant approuvé :**    848 243 €.                    **Coût total du projet :** 1 151 427 €  
Pays partenaires :            Brésil

**2) Rotary Club.**

Ce projet consiste à apporter des améliorations immédiates et concrètes aux conditions de vie des familles isolées en permettant l'accès à l'eau par la mise en place de pompes à bras sur 5 sites isolés situés sur le fleuve Maroni du côté Guyane et Suriname.

**Axe : 1** **Montant approuvé :**                    170 000 €.                    **Coût total du projet :** 225 000 €  
Pays partenaires :                    Suriname

**3) Croix-Rouge.**

Le projet a pour but d'améliorer les conditions sanitaires et environnementales des populations riveraines du Maroni particulièrement vulnérables ainsi que leur résilience face aux risques. Outre une meilleure qualité environnementale des communautés ciblées, il s'agit de réduire sur le long terme la morbidité aigüe et chronique ainsi que l'impact des désastres, notamment des crues du Maroni, sur ces populations isolées et éloignées.

**Axe : 1**                    **Montant approuvé :**    440 067€.                    **Coût total du projet :** 880 134 €  
Pays partenaires :                    Suriname

**4) RFO – Projet Amanoque**

Ce projet est un partenariat transfrontalier pour des échanges audiovisuels variés (émissions, coproduction etc....) avec TV Cultura de Bélem au Brésil et ATV du Suriname.

**Axe : 2**                    **Montant approuvé :**    442 756€.                    **Coût total du projet :** 1 745 985€  
Pays partenaires :                    Brésil et Suriname

**5) Région Guyane – Projet LINGUA 1000**

**Ce projet consiste en l'apprentissage du français, Néerlandais et Portugais au bénéfice:**

- des responsables en charge de la coopération dans les Administrations françaises, les chefs d'entreprises, les investisseurs
- des enseignants et futurs enseignants de français brésiliens ou surinamiens qui voudraient perfectionner leurs compétences linguistiques et élargir leurs méthodes d'enseignement.
- des interprètes du tribunal de Cayenne d'origine surinamienne ou brésilienne et ce pour la langue française.
- des responsables des politiques et structures de formation.
- des stagiaires des filières professionnelles porteuses.

**Axe : 3**            **Montant approuvé :** 1 000 000€.    **Coût total du projet :** 1 510 125€  
Pays partenaires :        Brésil et Suriname

**6) WWF – Projet « Quelonios para sempre »**

L'objectif de ce projet est de mettre en place avec l'aide de la population de la région de XINGU (Brésil) un élevage de tortues destiné à préserver l'espèce menacée de disparition. Il s'agit d'un complément de financement approuvé le 20 Janvier 2009 (36 000 €)

**Axe : 3**            **Montant approuvé :** 87 000€.            **Coût total du projet :** 139 218€  
Pays partenaires :        Brésil

## Comités de suivi et de sélection

Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010

-----  
Programme Opérationnel Amazonie  
Coopération Transfrontalière  
2007-2013

Les représentants des Etats coopérants seront représentés par :

### **BRESIL**

#### **Para**

M. Odair Santos CORRÊA Vice-Gouverneur de l'état du Parà

#### **Amapa**

Le Gouverneur de l'Amapa sera représenté par M. Antonio Carlos da Silva FARIAS, Secrétaire d'Etat spécial du Gouvernement de l'Amapa

Roberio Aleixo Ancelmo NOBRE – Président Directeur Général de l'ADAP.

**Ministère de l'Intégration Régional de l'Etat Fédéral du Brésil** représenté par Rafael GOMES FRANCA

### **SURINAME**

Mme. Lydia Brewster - Conseiller politique du Ministère du plan et du développement de la coopération

Mme. Iris Sandel – Directeur du Ministère du plan et du développement de la coopération

### **UNION EUROPEENE**

José Palma-Andres - Directeur de la DG Regio - Commission européenne Il sera accompagné de Pierre Dirlwanger – Administrateur en charge des Programmes Opérationnels à la DG Regio Commission européenne.

#### **Contact**

Région Guyane

Secrétariat Technique Conjoint du Programme Amazonie Cité Administrative Régionale

Carrefour de Suzini, route de Montabo

97300 CAYENNE

Tél.: 0594 27 10 52

Fax : 0594 27 10 51

Email : po-amazonie@cr-guyane. fr

www. cr- guyane.fr

## ORDRE DU JOUR

Le point fort de ce comité de suivi sera la présentation par la Commission Européenne d'un projet pilote de développement de la coopération transfrontalière dans le Bassin de l'Oyapock (Guyane Amapa).

L'élaboration d'un plan d'action devrait être la suite logique de cette présentation dont l'aboutissement devrait être la signature d'un protocole d'accord entre tous les partenaires que sont, l'Etat d'Amapa, la commune d'Oiapoque et de Calçoene, La Région, l'Etat, le Département et la Communauté des Communes de l'Est (CCEG).

La Direction Générale de la Politique Régionale de la Commission Européenne (DG REGIO) et le Ministère de l'Intégration Régionale de l'Etat Fédéral du Brésil interviendront dans ce projet en tant que facilitateur.

Le 29 novembre 2007, la Commission Européenne et le Ministère de l'Intégration Nationale de la République Fédérale du Brésil ont signé à Brasilia un accord (*Memorandum of Understanding*) sur la coopération en matière de politique régionale.

Dans cet accord, les signataires s'engagent à développer leurs relations pour renforcer l'échange d'informations en matière de politique régionale, en particulier sur les actions destinées à réduire les disparités régionale et renforcer la cohésion territoriale, sur l'organisation de stratégies de développement territorial, sur les questions liées à la gouvernance et le partenariat, sur les méthodes d'évaluation de ces politiques et tout autre sujet d'intérêt réciproque relevant de la politique régionale.

Considérant que la coopération territoriale est un élément stratégique de la cohésion territoriale, la Commission européenne et le gouvernement brésilien ont décidé de mettre en place un projet pilote dans le domaine de la coopération transfrontalière sur la frontière franco-brésilienne.

Le but de ce projet pilote est de créer les conditions d'une gouvernance transfrontalière pour résoudre les problèmes liés à l'existence d'une frontière internationale. Il s'agit de mettre en œuvre une approche intégrée des questions transfrontalières dans un espace offrant une certaine cohérence territoriale.

La zone de coopération retenue pour la mise en œuvre du projet pilote est le bassin de l'Oyapock, qui constitue par sa situation économique et sociale, sa géographie et sa population, un espace de vie spécifique particulièrement adapté à la coopération transfrontalière.

### **La frontière Guyane-Brésil**

La frontière entre la Guyane et le Brésil longue de 730km, débute dans le plateau des Guyanes, à l'intersection des trois frontières Brésil – Suriname - Guyane, traverse les monts amazoniens des Tumuc-Humac, puis rejoint le cours de l'Oyapock jusqu'à la baie de l'Oyapock où elle se prolonge par une frontière maritime qui sépare les eaux territoriales des deux pays.

Elle sépare la Guyane de l'Amapa et constitue la plus longue frontière de France, devant la frontière franco-espagnole (623 km) et la frontière entre la Guyane et le Suriname (510 km), mais la plus courte des dix frontières du Brésil après sa frontière avec le Suriname (593 km).

### La zone de coopération du bassin de l'Oyapock

La zone de coopération du bassin de l'Oyapock s'étend sur 62.000 km<sup>2</sup> de part et d'autre de l'Oyapock (soit deux fois la superficie de la Belgique). Elle comprend les communes de Régina, Ouanary, Saint Georges de l'Oyapock et Camopi en Guyane et les municipalités d'Oiapoque et de Calçoene dans l'Etat d'Amapa.

La population totale du bassin de l'Oyapock est de 35.300 habitants, dont 5.300 vivent en Guyane et 30.000 dans l'Etat de l'Amapa, soit une densité de population extrêmement faible de 0,6 hab. au km<sup>2</sup>. La répartition de cette population est cependant très inégale, car près de 80% des habitants de la zone sont concentrés dans les bourgs frontaliers de St Georges de l'Oyapock et d'Oiapoque.

Depuis quelques années ces deux bourgs doivent faire face à un accroissement rapide et mal maîtrisé de leur population. A St Georges, la population a doublé en quelques années, passant de 2.000 hab. en 1999 à 4.000 actuellement et celle de Oiapoque de 15.000 hab. en 2000 à plus de 20.000 aujourd'hui, ce qui a provoqué un important bouleversement des équilibres socio-économiques et un accroissement significatif de l'insécurité de part et d'autre de la frontière (il semble d'ailleurs que ces chiffres officiels soient sous-estimés et que le nombre d'habitants serait plutôt de 6.000 à St Georges et de 25.000 à Oiapoque).

St Georges de l'Oyapock:	population : 3.400 hab (2006);	superficie: 2.320 km <sup>2</sup>
Camopi:	population: 1.000 hab (2006);	superficie : 10.030 km <sup>2</sup>
Régina:	population: 800 hab (2006);	superficie 12.130 km <sup>2</sup>
Ouanary:	population: 90 hab (2006);	superficie : 1.080 km <sup>2</sup>
Oiapoque:	population: 21.000 hab (2008);	superficie: 22.625 km <sup>2</sup>
Calçoene :	population: 9.000 hab (2007);	superficie 14.269 km <sup>2</sup>

Une caractéristique importante de la zone est la présence de plusieurs communautés amérindiennes (Wayana, Kali'na, Palikur et Wayampi) se situe à cheval sur la frontière, notamment dans la région de Camopi et des 3 Palétuviers en Guyane et de Ouwassa au Brésil).

Le bassin de l'Oyapock est couvert par une forêt équatoriale humide traversée de nombreux cours d'eau et possède une biosphère exceptionnelle avec un important degré d'endémisme. Cependant, malgré la faible densité de population, la biodiversité de cette zone subit des pressions constantes, en raison notamment de l'exploitation des ressources forestières et des activités minières, tout particulièrement celles liées à l'exploitation de l'or.

La zone du bassin de l'Oyapock se caractérise par un équipement limité en infrastructures de base (transport, élimination des déchets) et un faible niveau de services à la population. La population à majorité rurale, vit essentiellement d'agriculture et d'artisanat, ainsi que de quelques activités commerciales, notamment le commerce de l'or, à Oiapoque.

Cette région est également le lieu de passage de nombreux migrants économiques brésiliens qui viennent s'installer en Guyane, notamment des chercheurs d'or (garimpos) pour exploiter, de façon parfois clandestine, les affluents de l'Oyapock. Inversement, Oiapoque est une ville prisée des

Guyanais qui s'y rendent en touriste ou pour effectuer des achats de produits de consommation courante en raison des prix nettement moins élevés qu'en Guyane.

### **Le pont sur l'Oyapock**

Les villes frontalières de St Georges et Oiapoque, situées l'une en face de l'autre, sont reliées à leur capitale par une route (Cayenne à 200 km et Macapá à 600 km), mais le passage entre ces deux villes se fait uniquement en pirogue. Il n'existe d'ailleurs aucune infrastructure routière qui relie la Guyane au Brésil (ni la Guyane au Suriname).

Les autorités françaises et brésiliennes ont décidé la construction d'un pont sur l'Oyapock, sur le site de Pointe Morne situé à 5km de St Georges. La mise en service du pont est prévue en octobre 2010.

L'ouverture de cette liaison routière entre le Brésil et la Guyane suscitent de nombreuses attentes. Cette liaison internationale représente une importante opportunité de développement économique de part et d'autre des rives de l'Oyapock, en raison de l'accroissement important attendu du trafic de marchandises et de la circulation des personnes. Mais elle suscite également quelques inquiétudes, en particulier en matière de sécurité où l'on craint de part et d'autre, le développement de réseaux de criminalité organisée.

### **Mise en place d'une stratégie de développement transfrontalier du bassin de l'Oyapock**

Face aux défis à relever, il convient d'élaborer une stratégie pour le développement de la coopération transfrontalière dans cette partie de l'Amazonie.

Cette stratégie devra être basée à la fois sur un dialogue structuré entre les responsables politiques de la Guyane et de l'Amapa et la mise en œuvre d'un plan d'action adapté aux ressources financières nationales et européennes disponibles, en particulier celles du FEDER dans le cadre du PO Amazonie et du PO Convergence, du fonds de coopération régionale (FCR), ainsi que du programme brésilien de développement de la bande transfrontalière (PDFF).

Ce plan d'action devrait contenir des piliers, pour lesquels seraient mis en place des projets concrets. Ces piliers pourraient concerner notamment les cinq domaines suivants:

- la coopération en matière de conservation et protection du patrimoine naturel,
- le développement conjoint des services à la population (protection civile, formation professionnelle,...),
- l'action coordonnée en matière de développement touristique,
- les actions de coopération favorisant le développement économique,
- la coopération administrative, notamment policière et douanière,.

La première phase de cette stratégie pourrait être la signature d'un protocole d'accord entre les principaux responsables politiques et administratifs de la Guyane et de l'Amapa lors du prochain comité de suivi du PO Amazonie, le 27 novembre prochain à Macapa.



# Bacia do Oiapoque Bassin de l'Oyapock



● Cidades - Villes	— Rio Oiapoque - Oyapock
----- Estradas principais - Routes principales	- - - - - Bacia do Oiapoque - Bassin de l'Oyapock
■ Municipios da Guyana incluidos na bacia - Communes guyanaises incluses dans le bassin	
■ Municipios do Brasil incluidos na bacia - Municipalités brésiliennes incluses dans le bassin	

Sources: © Eurographics Association for the administrative boundaries; Ministerio de Integración Nacional - Brasilia

